

Demande d'autorisation

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSON DANS UNE INSTALLATION SPORTIVE

Madame le Maire,

Je soussigné(e), (1)

Mme BASSARD Aline

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boisson

Catégorie de licence : 3ème cat.

Emplacement (2) : Groupe scolaire Saint Just

23 rue Cheviere

39600 ARBOIS

à partir du **08/12/2023** au **08/12/2023** entre 17:00 h. et 23:00 h.

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 25/10/2023

Signature

Arrêté du Maire

N° de l'arrêté

SB-23- 283

Je soussigné, Madame Valérie DEPIERRE, Maire de la commune de ARBOIS

Vu la demande ci-dessus;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique;

Vu, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé,

ARRETE :

Mme BASSARD Aline

M. (1)

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boisson en licence catégorie : 3ème cat.

Emplacement (2) : Groupe scolaire Saint Just

23 rue Cheviere

39600 ARBOIS

à partir du **08/12/2023** à 17:00 au **08/12/2023** à 23:00

à l'occasion de (3) Saint Nicolas en Arbois

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boisson

Fait à ARBOIS

le 25/10/2023

Madame le Maire,
Valérie DEPIERRE



(1) Nom, Prénoms, Profession Adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.